

La pêche dans les petits états insulaires du Pacifique, Compilation bibliographique des travaux océaniques les plus récents notamment la conférence de Hobart

par Gilbert DAVID *

A. — PANORAMA DES SYNTHÈSES RÉCEMMENT PUBLIÉES.

La pêche dans les petits États insulaires du Pacifique Sud suscite de plus en plus d'intérêt de la part de la communauté scientifique française. En 1981, un numéro spécial du Journal de la Société des Océanistes préparé par M. C. BATAILLE BENGUIGUI, intitulé « *La pêche traditionnelle en Océanie* », y avait été consacré. Récemment sont parus, trois articles de synthèse sur ce sujet (BLANCHET, 1990 ; CILLAURREN, 1991 ; DAVID, 1991). L'effort de recherche en la matière reste toutefois très limité comparé au potentiel mis en œuvre par les pays riverains du Pacifique inter-tropical, notamment l'Australie et les États Unis, et les deux organisations internationales régionales intervenant dans la pêche : la Commission du Pacifique Sud et le Forum du Pacifique Sud.

Si d'une manière générale, les travaux réalisés par les chercheurs français sont peu connus de leurs collègues océaniques, la réciproque existe et il n'est guère courant que les ouvrages publiés à Auckland, Brisbane, Canberra, Honolulu, Honiara ou Hobart atteignent les laboratoires de la France métropolitaine. Il est vrai que la production bibliographique en anglais traitant de la pêche dans le Pacifique Sud est abondante mais aussi très spécialisée. Les travaux de synthèse sont rares et, lorsqu'ils existent, ils ne couvrent qu'une partie de l'activité halieutique.

a) Dans le domaine de la pêche thonière, citons notamment les deux ouvrages publiés en 1987 par l'East-West Center d'Honolulu (Doulman, 1987a, 1987b) :

— "Tuna Issues and Perspectives in the Pacific Islands Region",

— "The development of the tuna industry in the Pacific Islands Region : an analysis of options"

b) En ce qui concerne les ressources côtières et leur exploitation, trois ouvrages font référence. Il

s'agit des actes des 5^e et 6^e symposia sur les récifs coralliens qui se sont respectivement tenus en 1985 à Tahiti et en 1988 à Townsville (Queensland) et de la compilation faite par la Commission du Pacifique Sud des nombreux "working papers" présentés à l'occasion du Colloque sur les Ressources halieutiques côtières du Pacifique qu'elle a organisé à Nouméa en 1988. Outre le fait qu'elles constituent une « véritable » mine en matière de bibliographie, ces trois conférences ont eu l'immense intérêt de permettre aux chercheurs français et océaniques de prendre connaissance de leurs travaux respectifs. Toutefois, les chercheurs en sciences sociales se sentiront probablement légèrement spoliés à la lecture de ces ouvrages où l'accent est mis sur l'écologie et la biologie, tandis que l'anthropologie, l'économie, la géographie et l'histoire sont réduites à la « portion congrue ».

C'est dans ce contexte, marqué par l'absence de véritables ouvrages de synthèse, qu'il convient de saluer la parution il y a quelques mois par l'ACIAR (Australian Centre for International Agricultural Research) du n° 26 des « ACIAR Proceedings », intitulé « *Economics of fishery management in the Pacific Islands Region* », qui regroupe les actes d'une conférence internationale, tenue à Hobart (Tasmanie) du 20 au 26 Mars 1989 en présence de 35 économistes, biologistes, juristes et anthropologues venant en majorité d'Australie et des États insulaires du Pacifique.

Aborder le développement des pêches dans le Pacifique sous un angle très large allant de la pêche thonière à l'aquaculture en passant par la pêche côtière est en soit un événement. Que l'accent soit mis sur les aspects socio-économiques et culturels de ce développement, voilà qui est franchement exceptionnel. Indubitablement, les actes de cette conférence constituent à l'heure actuelle la meilleure compilation qui ait été faite sur la pêche dans le Pacifique Insulaire. C'est la raison pour laquelle ils soulèveront sans nul doute un grand intérêt parmi les chercheurs français en sciences sociales s'inté-

* Mission Orstom, BP 76, Port-Vila, Vanuatu.

essant à la pêche ou à la région Pacifique.

L'ouvrage comporte dix-neuf communications qui abordent six thèmes :

- la pêche industrielle du thon dans le Pacifique Sud,
- le droit de la mer en matière de propriété et d'exploitation des ressources marines et les aspects économiques qui lui sont liés,
- les pêcheries côtières,
- le marché des produits de la pêche,
- les stratégies de développement et de recherche halieutiques.

Neuf des dix-neuf communications présentées ont trait à la pêche thonière, soulignant de ce fait l'importance économique que revêt cette activité pour la sphère du Pacifique. Sept autres communications sont consacrées à l'exploitation des ressources côtières, ce qui n'est que justice, car cette pêche est essentielle pour la couverture des besoins protéiques des populations du littoral et joue souvent un rôle non négligeable de substitut aux importations de poisson en conserve. Enfin, il convient de noter le peu d'importance accordé à l'aquaculture, qui n'est relatée que partiellement dans deux communications. Une fois encore, ce choix reflète parfaitement la situation actuelle, l'aquaculture n'étant encore qu'une activité secondaire par rapport à la pêche dans le Pacifique Inter-tropical. Une communication sur la perliculture aurait été cependant la bienvenue, cette activité pouvant devenir un élément majeur des économies insulaires, comme le montre l'exemple de la Polynésie Française.

L'analyse du contenu de ces communications va nous permettre de dresser un tableau de la situation de la pêche dans le Pacifique Insulaire, telle qu'elle est perçue par les chercheurs de la région.

B. — LA PÊCHE THONIERE.

1. — Cadres biologique, historique et juridique.

Le Pacifique et ses marges bordières de l'Océan Indien sont la principale région de production thonière du monde. MUNRO (1989) y distingue 3 zones, caractérisées chacune par une composition des ressources et une organisation de la production différentes : le Pacifique Insulaire, l'Est du Pacifique et les pays de l'ASEAN (Association of South East Asian Nations).

Quatre espèces commerciales dominent les captures, estimées en 1987 à 631 000 tonnes (Kearney, 1989). Il s'agit de la bonite, du thon jaune, du germon et du patudo.

a) La bonite (*Katsuwonus pelamis*), également appelée « listao » dans l'atlantique, représente 56 % des prises effectuées dans le Pacifique Insulaire. Ses principaux modes de capture sont la senne tournante et la canne. Des quatre espèces dominantes, seule la bonite montre un potentiel significatif de

développement des captures qui pourraient atteindre 2 à 3 millions de tonnes par an.

b) Le thon jaune (*Thunnus albacares*), également nommé « albacore » en atlantique, est capturé à l'aide de palangres ou de lignes à main. Le stock est évalué à 600 000 individus et semble en équilibre avec le niveau d'exploitation actuel, qui devrait donc rester constant pour éviter tout déséquilibre.

c) Le germon (*Thunnus alalunga*), que les auteurs anglophones du Pacifique appellent « albacore », était exclusivement capturé par les palangriers jusqu'à ces dernières années. Depuis deux ans, il fait l'objet d'un développement important de la pêche à la traîne et aux filets dérivants au niveau des 40° de latitude sud.

d) La patudo (*Thunnus obesus*), ou thon obèse, se capture en profondeur à l'aide d'une palangre ou d'une senne tournante. L'importance des stocks est encore mal connue mais des potentiels de développement de l'exploitation sembleraient exister.

Jusqu'à dans les années 1980, la pêche était dominée par des flottes étrangères à la région : le Japon dans les îles du Pacifique et les USA dans le Pacifique oriental, deux pays qui contrôlaient également la transformation du produit et le marché de consommation. La 3^e Conférence des Nations Unies pour le Droit de la Mer a profondément modifié la situation avec l'instauration des zones économiques exclusives (ZEE), dont Tsamenyi et Blay (1989) font une présentation très claire et très fouillée du concept, de ses applications économiques et de la distinction qui doit être faite entre ZEE et Zones de pêche. Les conséquences de cette conférence sur l'organisation de la pêche thonière dans le Pacifique sont amplement précisées par Munro (1989, *op. cit.*), qu'il s'agisse : — de la création du FFA (Forum Fisheries Agency) dans les îles du Pacifique ;

- du développement de la pêche thonière dans les pays de l'ASEAN, marqué notamment par l'émergence de l'Indonésie et des Philippines comme pays producteurs et de la Thaïlande comme premier exportateur mondial de thon en conserve ;
- ou de l'éclatement dans le Pacifique oriental de l'IATTC (Inter-American Tropical Tuna Commission) à la suite de la contestation du leadership américain par les états latino-américains, ces changements ayant pour double conséquence l'avènement du Mexique comme puissance thonière et le glissement de la flotte de senniers nord américains vers le Pacifique occidental.

2. — ZEE et exploitation de la ressource

2.1. — Le point de vue des petits pays insulaires

Avec l'instauration des zones économiques exclusives (ZEE) qui donne aux États maritimes la possibilité d'une gestion directe de leur patrimoine marin, les petits pays insulaires du Pacifique entrent de

plein pied dans l'économie halieutique mondiale. Riepen et Kenneth (1989) en ont fait une démonstration très claire à partir de l'exemple du Vanuatu.

a) La première priorité des pays insulaires océaniques est de contrôler l'accès des flottes étrangères à la ressource tout en tirant le maximum de profit. Deux instruments juridiques sont applicables : les licences ou les quotas ; comme nous l'indiquent Tsamenyi et BLAY (*op. cit.*) les accords se font soit dans un cadre bilatéral, soit dans un cadre multilatéral, la deuxième solution retenant les faveurs des deux auteurs.

En s'associant à travers le FFA pour former un bloc de pays producteurs suffisamment puissant pour discuter l'octroi de licences de pêche d'égal à égal avec les États-Unis ou le Japon, les petits pays insulaires du Pacifique ont fait figure de précurseurs en la matière.

Scott (1989) souligne l'intérêt des quotas personnalisés, transférables dans le cas des pêcheries en voie de surexploitation. L'argumentation est séduisante, car tout pêcheur bénéficiaire d'un quota s'avère plus attentif qu'un autre à la gestion des ressources halieutiques. Comme le notent Morrisset et Reveret (1989), dans le numéro spécial des Cahiers des Sciences Humaines de l'ORSTOM consacré à la pêche, de tels quotas seront d'autant plus efficaces « que la pêche considérée sera menée par des pêcheurs soumis à la logique du marché dans leur prise de décision ». Leur application semble donc envisageable à la pêche thonière qui répond à ces conditions. Il reste cependant à passer de la théorie à la pratique...

Qu'ils optent pour un système de quotas ou de licences, les petits pays insulaires du Pacifique sont confrontés au délicat problème du contrôle de l'activité des flottes de pêche étrangères dans leur ZEE, de manière à arraisonner tout contrevenant aux réglementations nationales en vigueur en matière de droit de la mer. Compte tenu de l'étendue de la zone à surveiller, qui dépasse fréquemment le million de km², et de l'importance des moyens financiers, humains et techniques à mettre en œuvre pour y parvenir, une telle tâche devra requérir l'assistance des puissances militaires de la région (Australie, France, USA, Nouvelle-Zélande) qui interviendront soit dans un cadre bilatéral, soit dans un cadre multilatéral, le Forum du Pacifique Sud négociant au nom de ses pays membres avec une ou plusieurs de ces puissances.

b) La seconde priorité des petits pays insulaires du Pacifique en ce qui concerne l'exploitation de leur ressource thonière est la construction d'une flotte nationale. Compte tenu des faibles moyens humains, techniques, et financiers dont disposent ces pays, les « joint ventures » ou « contrats à risques partagés » sont généralement considérés comme le meilleur moyen de promouvoir le développement d'une pêche industrielle. Toutefois, comme le notent Tsamenyi et Blay (*op. cit.*), jusqu'à présent la formule n'a été guère couronnée de succès dans le Pacifique insulaire. Les « joint ventures » ont principalement profité aux compagnies étrangères sans que les petits pays en retirent les bénéfices escomptés. Doulman (1989) met en évidence les raisons de ces échecs et les moyens de les éviter tant au niveau de l'élaboration des « joint ventures » qu'au niveau de leur application. Six points lui semblent essentiels : 1) la sélection des objectifs auxquels devra répondre le « joint venture » ; 2) le choix des partenaires ; 3) le degré de participation financière, technique et humaine de chacun au « joint venture » ; 4) leur rémunération ; 5) la rédaction définitive de l'accord, qui devra exprimer de la manière la plus simple mais aussi la plus complète possible les quatre points précédents ; 6) et enfin le choix des hommes qui au nom du gouvernement participeront à la gestion quotidienne du « joint venture ».

C'est ainsi que le choix de plusieurs partenaires possédant des compétences et des intérêts complémentaires lui semble nettement préférable au choix d'un partenaire unique, à condition, pour éviter toute situation de concurrence, qu'aucun de ces partenaires ne participe déjà à un « joint venture » dans le secteur du thon.

Doulman (*op. cit.*) critique également vivement le point de vue couramment admis consistant à une participation financière du Gouvernement au projet à hauteur de 49 % de l'apport total en capital et préconise : — soit de limiter à 20 % cette participation en capital, solution qui présente l'intérêt de minimiser le risque financier encouru par le gouvernement,

- soit de dépasser les 50 % afin d'acquérir la maîtrise complète du projet.

2.2. Le point de vue des compagnies thonières étrangères.

Pour les petits pays insulaires du Pacifique en quête de viabilité économique, l'instauration de zones économiques exclusives pouvant atteindre une portée de 200 milles représente un événement politique et économique majeur qui pourrait s'avérer déterminant pour leur développement économique à venir. En revanche, pour les armements thoniers étrangers à la région, le nouveau droit de la mer constitue une redoutable contrainte. Les démêlés des senniers américains avec le gouvernement des Salomon, qui ont culminé avec l'arraisonnement du navire « Jeanette Diana » en 1987 suivi du blocus économique des Salomon par les USA, en sont l'illustration la plus marquante. Même si elles sont souvent tendues, les relations entre pays insulaires et armements thoniers n'atteignent que rarement un tel état conflictuel. Elles peuvent même être dénuées de toute passion comme le montre Mc Ilgorm (1989) dans une analyse du redéploiement d'une partie de la flotte thonière australienne, qui opérait dans la

1. Seuls 7 des 15 petits pays insulaires indépendants ou en libre association du Pacifique intertropical présentent une ZEE inférieure à 1 million de Km². La ZEE la plus petite se situe aux Samoa occidentales (120 000 km²), la plus grande à Kiribati (3,55 millions de km²).

ZEE nationale, vers les champs de pêche des États fédérés de Micronésie, des Salomon et de la Papouasie Nouvelle Guinée. La distance du port de débarquement aux lieux de pêches, les conditions météorologiques et hydroclimatiques qui y prévalent et la nature de la ressource conditionnent la taille et le type de navires utilisés. En première analyse, les senners de 300 ou de 500 tonnes, parfaitement adaptés à la pêche dans les eaux australiennes, semblent trop petits, notamment du point de vue de la capacité frigorifique, de la puissance et de la taille des sennes, pour opérer dans les champs de pêche du Pacifique Insulaire situés à 800 milles et plus de leur port d'attache. Des senners de 1 200 tonnes, du type utilisé par la flotte thonière américaine, semblent de prime abord plus appropriés.

L'utilisation de modèles financiers permet de simuler les conditions de profits maxima et de coûts minima en fonction de la distance aux lieux de pêche, des droits d'accès, du prix du produit et du tonnage capturé chaque jour, pour chacun de ces trois types de vaisseaux. À la suite de cette analyse, les armateurs australiens ont pris conscience que la rentabilité des campagnes de senners de 300 à 500 tonnes effectuées dans le Pacifique Insulaire à partir de l'Australie exigeait une utilisation optimale des équipements et des hommes, supérieure aux performances attendues d'équipages et de capitaines australiens peu familiers à ces nouvelles zones de pêche. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de limiter la flotte de pêche à des navires de 500 tonnes et de faire appel à des équipages japonais pour les armer. Dans le futur, plusieurs senners de 1 500 tonnes pourraient venir renforcer ce dispositif.

2.3. — Le marché du thon.

Pour Williams (1989), toute étude concernant l'exploitation future d'une ressource halieutique doit également intégrer une étude de marché, que l'on se place du point de vue des armements thoniers étrangers ou du point de vue des petits États insulaires du Pacifique. Avec 30 % de la demande mondiale, principalement axée sur la préparation du *sashimi*, le marché japonais reste le principal débouché pour la production thonière de qualité du Pacifique insulaire. Toutefois, compte tenu des transformations rapides du mode de vie et de la structure de la consommation des ménages au Japon, ce marché connaît une évolution constante dont nous retiendrons deux éléments principaux :

- la part de la restauration dans la consommation des produits marins s'est considérablement accrue au détriment des repas pris au foyer ;
- le commerce de détail du thon, dominé par les petits commerçants, tend à être supplanté par les hypermarchés qui présentent désormais du *sashimi* emballé, prêt à la consommation.

De fait, le consommateur recherche en priorité un produit vite préparé, de prix raisonnable et offrant un large spectre d'utilisation. Compte tenu de ces critères, le thon, dont la consommation stagne autour de 3/3,5 kg par personne et par an, subit la redou-

table concurrence du saumon dont la consommation, en progression constante, atteint à présent les 5 kg par personne et par an. Nul doute qu'une telle évolution du marché du thon au Japon se répercute à court ou moyen terme sur l'organisation de la production dans le Pacifique insulaire.

Pour bien appréhender ces changements et tenter quelques perspectives, il est nécessaire de modéliser les principaux paramètres déterminant le marché. Tel est le propos d'Owen (1989) qui, en quatre équations concernant l'offre, la demande et les prix, propose un modèle simple du marché du thon, applicable tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle régionale. L'offre dépend étroitement des débarquements qui, eux mêmes, sont fonction de l'effort de pêche déployé, de l'abondance de la ressource et de facteurs économiques inhérents au commerce mondial. Pour sa part la demande varie selon le prix du produit, les revenus des consommateurs, l'impact de la promotion qui est faite de ce produit auprès du public, des facteurs saisonniers d'ordre socio-culturels. Quant aux prix du thon, quel que soit le pays considéré, il est principalement déterminé par le prix des produits concurrents et par les volumes des débarquements, des importations et des stocks existants. La structure budgétaire des ménages joue également un rôle important dans la modélisation du marché. Elles est principalement déterminée par la taille du ménage, ses revenus et ses habitudes alimentaires. Ce dernier paramètre, difficilement quantifiable, intègre des facteurs aussi divers que le rôle social du chef de ménage, sa religion, son niveau d'éducation, la taille de la localité où il réside.

C. — LA PÊCHE CÔTIÈRE.

1. — Intérêt de l'analyse économique.

Si la pêche thonière fait l'objet d'études biologiques et économiques, la pêche côtière reste un domaine réservé aux biologistes, dont l'essentiel des travaux porte sur des inventaires de ressources et la gestion des pêcheries. L'étude que Vonole (1989) consacre à la pêche crevette dans le golfe de Papouasie en est une excellente illustration. En réponse à cette suprématie des biologistes, Uwate (1989) souligne avec force que le succès des projets de développement de la pêche côtière ou de l'aquaculture dans le Pacifique insulaire passe par la réalisation systématique d'études économiques venant appuyer les travaux des biologistes et des halieutes. Cet auteur étaye son propos de quatre exemples d'applications pris dans des domaines aussi divers que la gestion des pêches, l'étude de marché, l'analyse économique de préféabilité de projets de développement halieutique, l'économie et la planification de l'aquaculture.

* Le premier exemple concerne la gestion des ressources de trocans (*Trochus niloticus*), gastéropode marin dont la nacre de la coquille est utilisée pour la fabrication de boutons de chemises de luxe. À l'heure actuelle, la demande de nacre sur le marché

international est en pleine expansion. Cette situation induit une intensification spectaculaire de l'effort de la pêche dans l'ensemble des petits états insulaires du Pacifique où ce mollusque existe. Ce processus pourrait rapidement conduire à une surpêche si des mesures draconiennes de réglementation de l'activité halieutique ne sont pas prises. Jusqu'à présent de nombreux gouvernements se contentent d'imposer une taille minimale. Elle est de 7,62 cm à Yap (États fédérés de Micronésie) où une analyse économique des besoins du marché doublée d'un inventaire des ressources, mettant en évidence la structure par âge du stock de trocans, ont permis d'établir une nouvelle législation. Celle-ci s'appuie :

- sur la création d'une saison de pêche, d'une durée de un mois par an ;
- l'adoption d'une taille maximale de capture égale à 10,16 cm, les tailles supérieures étant peu prises sur le marché en raison de la moindre qualité de la coquille.

* Le second exemple concerne le marché d'exportation du poisson lait d'aquaculture (*Chanos chanos*) produit à Kiribati. L'analyse des habitudes alimentaires des habitants de Nauru, principal débouché de cette aquaculture, a montré qu'il suffisait de vendre des poissons de 300 à 350 grammes au lieu de 200 grammes pour doubler le revenu des aquaculteurs, les quantités exportées restant constantes.

* Dans un troisième exemple, Uwate (*op. cit.*) évoque l'incidence positive sur les bailleurs de fonds d'un modèle bio-économique (Samples et Sproul, 1985) prouvant la rentabilité des dispositifs de concentration de poissons (D.C.P.) comme aide à la pêche artisanale dans le Pacifique insulaire, lesdits-bailleurs étant jusque là réticents à financer la mise en place de tout D.C.P.

* Le dernier exemple illustre, l'intérêt des analyses prospectives de rentabilité pour planifier le développement aquacole. Dans le cas de Guam, une telle étude a démontré que la monoculture du poisson chat d'Asie s'avérerait plus intéressante que les cultures de crevettes d'eau douce, de poisson lait ou de tilapia.

Les Travaux de Takendu (1989) sur le marché domestique de la crevette en Papouasie-Nouvelle Guinée et de Tisdell (1989) sur l'offre et la demande de bénéitiers géants sont également d'excellentes illustrations des applications de l'économie à la pêche côtière et à l'aquaculture. Cette dernière étude montre notamment que le marché du bénéitier ne se développera qu'avec l'accroissement de l'offre aquacole, mais que le manque d'infrastructures de transport est une contrainte majeure pour le développement de cette aquaculture dans les atolls du Pacifique ; le produit livré à l'exportation doit toujours être d'excellente qualité et conserver sa fraîcheur tout au

long de la filière, ce qui nécessite des durées de transport les plus courtes possibles.

2. — Une approche « intégrée » de la pêche côtière.

Compte tenu de la complexité de la pêche côtière et des multiples interactions liant la ressource halieutique, l'effort de pêche et le marché du poisson, ne privilégier que les analyses économiques, venant en support des études biologiques ou écologiques, est quelque peu réducteur. Il est donc souhaitable d'aborder l'étude de la pêche côtière selon une approche élargie intégrant la biologie, l'écologie, la socio-économie et l'anthropologie. Trois communications au colloque de l'Aciair semblent de ce point de vue significatives.

* En préalable à tout projet de développement halieutique, King et McIlgorm (1989) propose un « inventaire structuré des ressources » permettant d'estimer la viabilité du projet en fonction des taux de captures effectifs, des taux de captures espérés, de la valeur marchande du produit et du coût des opérations de pêche. De tels inventaires doivent conduire à l'élaboration de modèles halieutiques et bio-économiques² définissant les critères de rentabilité économique et d'équilibre écologique correspondant à l'exploitation durable de la ressource.

Les auteurs insistent notamment sur l'intérêt de réguler l'effort de pêche dès la mise en exploitation d'une pêcherie. Après, il est souvent trop tard : la petite pêche côtière a peu d'aptitude à s'adapter à la conjoncture économique, à la différence de la pêche industrielle qui, obéissant aux lois de la rentabilité et de l'organisation de la production, régule son effort en fonction de l'état de la ressource exploitée. Les pêcheurs côtiers, dont l'espace mental se développe à l'échelle de la communauté villageoise, n'ont aucune conscience collective supracommunautaire en matière de pêche et ne réalisent guère que leur activité puisse mettre en danger une ressource dont l'aire de distribution transgresse largement les limites de leur espace villageois. Cette régulation précoce de l'effort demande que soient estimés, à l'aide de modèles halieutiques classiques³, les productions potentielles et les niveaux d'effort de pêche qui leur correspondent.

Toutefois l'élaboration de ces modèles, qu'ils soient strictement halieutiques ou bio-économiques, se heurte à deux contraintes majeures. L'une d'entre elles est d'ordre temporel : ces modèles nécessitent une collecte de données ininterrompue sur plusieurs années. L'autre est d'ordre spatial : l'atomisation des points de débarquement des captures et des lieux de consommation rend de telles collectes difficiles à mettre en œuvre. De fait, ces modèles sont plus appropriés à la gestion d'une pêcherie déjà bien établie qu'à la prospective.

* Pour sa part, Ruddle (1989) met l'accent sur les aspects culturels de la pêche côtière à travers l'étude des tenures marines traditionnelles, sujet que l'au-

2. Concernant les modèles bio-économiques, voir Meuriot (1987) et Gilly (1989).

3. Parmi ces modèles halieutiques le plus connu est incontestablement le modèle de Schaeffer axé sur la recherche de la prise maximale équilibrée.

leur avait déjà longuement abordé comme co-éditeur du n° 17 des *Senri Ethnological Studies* du Musée National d'Ethnologie d'Osaka (Ruddle et Akimichi, 1984) et d'un ouvrage de l'UNESCO intitulé « *the Traditional Knowledge and Management of Coastal Systems in Asia and the Pacific* » (Ruddle et Johannes, 1985). Il s'attache à définir les frontières latérales et frontales des territoires de pêche traditionnelle, puis s'intéresse aux droits d'usage qui y gouvernent l'exploitation des ressources. À ce titre, l'auteur insiste sur l'identification que font les Océaniciens entre le biotope, la ressource qui y vit, le territoire de pêche et le pêcheur. Cette identification explique la généralisation du système de tenure marine traditionnelle dans la plupart des îles du Pacifique Inter-tropical et la vigueur avec laquelle ce système a traversé les 20 dernières années, marquées par la déculturation progressive des Océaniciens et l'introduction de nouveaux équipements et techniques de pêche. La gestion des ressources côtières étant difficile à mettre en place à l'échelle nationale, il est tentant de transférer cette gestion à l'échelle villageoise et de s'appuyer sur la tenure marine traditionnelle pour éviter toute surpêche. Ruddle (*op. cit.*) considère un tel transfert comme prématuré, les systèmes océaniciens de tenure marine étant trop peu connus. Afin d'accroître les connaissances en ce domaine, il propose un canevas de recherche articulé en 6 axes principaux :

- nature des limites spatiales de la tenure marine,
- exploitation des ressources de la tenure,
- propriété et usage de la tenure,
- contrôle de l'exploitation de la ressource dans la tenure,
- adaptabilité du système aux changements socio-économiques, politiques et culturels,
- relations entre systèmes de pêche traditionnelle et systèmes de pêche commerciale.

* Fort d'une longue pratique de la petite pêche villageoise qu'il a étudiée en tant que biologiste halieute, Johannes (1989) souligne la complexité socio-culturelle des activités halieutiques pratiquées au niveau du village en Océanie et s'interroge sur le décalage existant entre cette réalité et l'image qu'en ont les experts du développement halieutique, notamment les biologistes et les économistes.

Un premier point concerne la faible productivité apparente de cette pêche, qui ne dépasse guère le kilogramme de poisson par personne et par heure, et l'importance qu'elle revêt du point de vue alimentaire, la majeure partie de la production étant auto-consommée par les pêcheurs du littoral, comme du point de vue économique, en termes d'emploi et de substitution aux importations de « protéines animales ».

Dans un second point, l'auteur précise que la petite pêche villageoise échappe largement à la logique économique prônée par les experts en développement. Cette logique privilégie un comportement individuel d'accumulation alors que la stratégie, des pêcheurs océaniciens est communautaire. Tout projet de développement n'est accepté que s'il

concourt à renforcer l'autonomie de subsistance de la communauté. Dans ce schéma l'échange conventionné de la ressource halieutique prime l'accumulation. Faute de connaître cette règle de base, de nombreux projets de développement halieutique ont échoué, contribuant à donner de la pêche villageoise l'image d'une pratique peu rationnelle, provenant d'un manque d'intérêt des populations du littoral.

Un troisième point est consacré aux connaissances traditionnelles et à la gestion des ressources. Johannes (*op. cit.*) souligne à ce propos qu'il est paradoxal que ce savoir et ces compétences soient délibérément écartés de la plupart des projets de développement halieutique ; il est vrai que l'aide internationale qui finance ces projets cherche avant tout une croissance rapide de la production par injection massive de capitaux. Cette surcapitalisation se heurte au comportement « anéconomique » des communautés villageoises qui, au mieux, en retiennent l'aspect ludique (qui ne serait pas satisfait d'avoir un bateau neuf ?) et, au pire, l'aspect contraignant que revêt le remboursement des emprunts. En fait, cette surcapitalisation permet à tout projet de développement de renvoyer au développeur l'image que celui-ci se fait du développement réussi (détaxe de carburant ; assistance financière ; crédit bancaire ; matériel de pêche moderne ; embarcation et moteur hors-bord ; et bien entendu le pêcheur expatrié, généralement volontaire d'une O.N.G., chargé de faire fonctionner le tout pour le plus grand plaisir visuel du « développé »). Une redéfinition des objectifs du développement semble donc souhaitable, notamment dans le sens d'une meilleure adaptation aux réalités locales. Un de ses objectifs pourrait être la valorisation des potentiels culturels, économiques et sociaux qui existent en matière de pêche dans les communautés villageoises. Comme le souligne Johannes (*op. cit.*), « développement » n'est pas toujours synonyme de « croissance » et la recherche de modes de production répondant aux stratégies communautaires tout en préservant la ressource pourrait se substituer à la recherche de la prise maximale équilibrée.

Un « monde » sépare les communications de Ruddle et Johannes et celle de Linder (1989) qui, à l'aide de modèles bio-économiques, s'attache à montrer que la recherche est un investissement rentable. La démarche est élégante, mais comme tout modèle bio-économique, elle s'appuie sur la théorie économique néo-classique, et s'avère de ce fait peu opérationnelle dans le domaine de la pêche côtière où les comportements « économiquement rationnels » sont encore rares. Tenant compte de ces réalités « incontrôlables », Brown et Waugh (1989) suggèrent, en conclusion de la conférence de l'Aciair, de mettre l'accent sur l'élaboration d'une alternative au mode de développement halieutique actuellement prôné dans le Pacifique Insulaire, alternative qui intégrerait notamment la minimisation des vulnérabilités culturelle, sociale et économique des pêcheurs.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BATAILLE-BENIGUI, M. C. (Édit.), 1981. — La pêche traditionnelle en Océanie. *Musée de l'Homme, Journal de la Société des Océanistes* n° 72-73 : 317 p.
- BLANCHET, G., 1990. — Research and development of small-scale fisheries in the south Pacific. *Australian National University, National Centre for Development Studies, Islands/Australia working paper* n° 90/11 : 23 p.
- BROWN, J. et G. WAUGH, 1989. — Models as modes of action : frameworks and strategies for the development of fisheries in the South Pacific. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 159-166.
- CILLAURREN, E., 1991. — La pêche thonière dans le Pacifique. Evolutions et perspectives. *La Revue Maritime* n° 421 : 38-62.
- DAVID, D., 1991. — La pêche dans les petits territoires insulaires du Pacifique Sud. Situation actuelle et perspectives. *La Revue Maritime* n° 421 : 20-37.
- DOULMAN, D. J., 1987a. — The development of the tuna industry in the Pacific Islands Region : an analysis of options. East-West center, Honolulu, 416 p.
- DOULMAN, D. J., 1987b. — Tuna issues and perspectives in the Pacific Islands Region. East-West center, Honolulu, 314 p.
- DOULMAN, D. J., 1989. — A critical review of some aspects of fisheries joint ventures. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 29-36.
- GILLY, B., 1989. — Les modèles bio-économiques en halieutique : démarches et limites. *ORSTOM — Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2) : 23-33.
- JOHANNES, R. E., 1989. — Managing small-scale fisheries in Oceania : unusual constraints and opportunities. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 85-93.
- KEARNEY, B., 1989. — The Tuna resource base in the Pacific. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 37-40.
- KING, M. et A. MCLGORM, A., 1989. — Appraising inshore fishery resources in Pacific Island countries. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 78-84.
- LINDNER, R. K., 1989. — A Framework for priority-setting for fisheries research. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 150-158.
- MCLGORM, A., 1989. — Australian Tuna fleet in the Western Pacific : implications for industry and fisheries management. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 135-147.
- MEURIOT, E., 1987. — Les modèles bio-économiques d'exploitation des pêcheries. Démarches et enseignements. *IFREMER — Rapports économiques et juridiques* n° 4 : 103 p.
- MORRISSET, M. et J. P. REVERET, 1989. — Gestion par quotas individuels dans l'agriculture et la pêche : une analyse critique. *ORSTOM — Cahiers des Sciences Humaines*, 25 (1-2) : 35-47.
- MUNRO, G. R., 1989. — The Pacific Islands, the law of the sea and Pacific tropical Tuna. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 18-28.
- OWEN, A. D., 1989. — Modelling Tuna markets : some preliminary observations. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 117-122.
- RIEPEN, M. et D. KENNETH, 1989. — Development of ocean fisheries in Vanuatu. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 130-134.
- RUDDLE, K., 1989. — Traditional sole property rights and modern inshore fisheries management in the Pacific Basin. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 68-76.
- RUDDLE, K. et T. AKIMICHI, 1984. — Maritime institutions in the Western Pacific. *National Museum of Ethnology, Osaka, Senri Ethnological Studies* n° 17 : 329 p.
- SAMPLES, K. C. et J. T. SPROUL, 1985. — Fish aggregating devices and open-access commercial fisheries : a theoretical inquiry. *Bulletin of Marine Science*, 37 (1) : 305-317.
- SCOTT, A., 1989. — Evolution of individual transferable quotas as a distinct class of property right. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 51-67.
- TAKENDU, D. R., 1989. — Preliminary analysis of a market outlet surveys understanding prawn marketing in Papua New Guinea. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 106-108.
- TISDELL, C., 1989. — Pacific giant clams and their products : an overview of demand and supply. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 100-104.
- TSAMENYI, B. M. et S. K. N. BLAY, 1989. — Extended zones of jurisdiction over marine resources : state practice in the South Pacific Region. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 42-50.
- UWATE, K. R., 1989. — Economics in aquaculture and fisheries : selected experiences of the Pacific Islands. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 94-99.
- VONOLE, R., 1989. — Management of the Papua New Guinea prawn fishery : an overview. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 124-129.
- WILLIAMS, S. C., 1989. — Japanese Tuna markets : a case for marketing and distribution research. *Economics of Fishery Management in the Pacific Islands Region, ACIAR Proceedings* n° 26 : 109-116.

4

Société des Océanistes

BUREAU

Président :

M. Claude ROBINEAU.

Vice-Présidents :

M. José GARANGER.

M. Jean GUIART.

M^{me} Marie-Charlotte LAROCHE.

Secrétaire Général :

M. Michel PANOFF.

Secrétaires Généraux Adjointes :

M. Michel ORLIAC.

M. Alain SAUSSOL.

Trésorier :

M^{me} Odette LANGER.

CONSEIL

M. Joël BONNEMAISON.

M. Michel CHARLEUX.

M. Jean-Michel CHAZINE.

† M. Robert CORNEVIN.

M. Jean-Pierre DOUMENGE.

M. Albert DUCROS.

M^{me} Françoise DUSSART.

M. Maurice GODELIER.

M. Alfred GRAND.

M. Bernard GROSSAT.

M. Emmanuel KASARHEROU.

M^{me} Anne LAVONDES.

M. Pierre LEMONNIER.

M. Paul MOORTGAT (*Délégué pour le Pacifique*).

M. Colin NEWBURY.

M. François RAVAUT.

M. Bernard SALVAT.

M. Alan WARD.

MEMBRES D'HONNEUR

M^{me} Brigitte GUYOMARD.

M. Bertrand JAUNEZ.

† R. P. Patrick O'REILLY.

F 08 NOV. 1991

Journal de la Société des Océanistes

publié avec l'aide du C.N.R.S.



Musée
de l'Homme
Paris

92-93

Année 1991 — 1 & 2 M

C.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 35113 ex 1

Cote B